

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_062**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET TRANSPORT

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.
 Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.
 Véronique GAUMERD donne pouvoir à Jean-Daniel LECOURT.
 Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.
 Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.
 Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.
 Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.
 Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_062 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET TRANSPORT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023_025 du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif transport 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023.

Considérant que suite au remboursement des frais engagés par un conducteur de bus dans le cadre du renouvellement de sa carte de conducteur, l'article 65888 est en dépassement budgétaire.

Considérant qu'il s'agit d'une opération exceptionnelle dans la mesure où ces frais doivent être facturés directement à la communauté de communes.

Considérant la nécessité de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport comme suit :

ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section Fonctionnement			
60632	Fournitures de petit équipement	- 200,00	
65888	Autres	+ 200,00	

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN